



Des indicateurs au service du développement durable sur Grand Poitiers

À Grand Poitiers, le développement durable est à la confluence d'exigences économiques, sociales, écologiques et démocratiques, et s'inscrit dans un environnement géographique dépassant les limites administratives de l'agglomération. En effet, la préférence picto-charentaise pour la maison individuelle génère artificialisation des sols, périurbanisation et nombreuses navettes quotidiennes vers les pôles d'emploi. Ces déplacements génèrent des rejets de CO₂ supplémentaires et exposent les habitants à des risques de vulnérabilité énergétique. La transition vers des activités économiques plus durables a été initiée par le développement d'éco-activités ou la production d'énergie photovoltaïque. La présence de l'Université à Poitiers rajeunit la communauté d'agglomération. Les jeunes y sont plus souvent en études et plus souvent insérés que dans les territoires de comparaison. Pourtant, malgré la concentration de fonctions publiques, l'accès à l'emploi reste un enjeu et les formes particulières d'emploi contribuent à augmenter les disparités de revenus. Le développement durable repose aussi sur l'accès à des services fondamentaux, comme l'éducation, la culture ou le sport. Si l'accès à ce dernier est plutôt favorable à Grand Poitiers, la mobilisation citoyenne à travers l'économie sociale et solidaire et l'intérêt politique mesuré par la participation électorale affichent des performances plus mitigées.

Virginie Auffroy-Guignard (Grand Poitiers), Yves Dumont (DREAL) et Grégory Durier (Insee)



Plus de vingt ans après leur adoption au sommet de la Terre à Rio, les démarches Agenda 21 contribuent au développement durable des collectivités territoriales. Grand Poitiers a décliné son projet au regard des cinq finalités nationales du développement durable : développer la cohésion sociale et la solidarité intergénérationnelle, accéder aux droits fondamentaux, protéger les ressources et lutter contre le changement climatique et produire et consommer autrement. Pour piloter la mise en œuvre de l'Agenda 21, Grand Poitiers suit une batterie d'indicateurs territoriaux (*encadré partenaire*). Le classement par finalités de certains d'entre eux permet d'apprécier la situation initiale de Grand Poitiers au regard du contexte régional et d'un référentiel d'EPCI comparables (*figure 1 et encadré référentiel*).



Finalité I : cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle

Deux enjeux sont illustrés ici : celui de l'insertion des 18 à 25 ans dans une agglomération jeune et l'accès pour tous à un emploi de qualité dans le contexte d'une crise économique durable (*figure 2*).

Une agglomération jeune avec moins de non-insérés

Les difficultés d'insertion professionnelle génèrent souvent des situations de pauvreté ou d'exclusion sociale, notamment chez les jeunes. Grâce à son université, la population de Grand Poitiers est jeune et bien insérée que ce soit dans l'emploi ou dans la formation. En 2011, les 18 à 25 ans pèsent 21 % de la population, soit six

points de plus que dans le référentiel d'EPCI (*encadré référentiel*). Avec 3 700 jeunes non-insérés, soit 13 % de l'ensemble des 18 à 25 ans, le territoire de Grand Poitiers apparaît moins impacté que le référentiel d'EPCI (17 %). L'insertion des jeunes, en particulier par l'emploi, n'en reste pas moins un enjeu territorial important.

Un accès à l'emploi éloigné des objectifs européens

L'emploi constitue un facteur d'intégration et de cohésion sociale, par les revenus d'activité qu'il procure et la socialisation qu'il favorise. Un des grands objectifs de la stratégie Europe 2020 est un taux d'emploi de 75 %. Sur Grand Poitiers, 58 % des actifs de 15 à 64 ans ont un emploi, soit moins que le référentiel d'EPCI (60 %). En

lien avec la plus forte présence d'étudiants, les jeunes ont un taux d'emploi faible avec 27 % des 15 à 24 ans en emploi contre 29 % dans le référentiel d'EPCI. En outre, les femmes sont moins souvent en emploi que les hommes mais plus souvent étudiantes : 56 % des femmes occupent un emploi contre 60 % des hommes. C'est moins que la moyenne régionale (60 %) et que le référentiel d'EPCI (58 %). À l'inverse, les seniors (de 55 à 64 ans) sont plus souvent en emploi qu'ailleurs : 45 % contre 42 % dans le référentiel d'EPCI.

Les formes particulières d'emploi augmentent les disparités

Si l'accès à l'emploi est essentiel, sa qualité constitue également un enjeu particulier. La tertiarisation de l'économie, la crise et la flexibilité accrue demandée sur le marché du travail ont rompu l'hégémonie des contrats à durée indéterminée. Contrats à durée déterminée, intérim et temps partiel, sont autant de formes particulières d'emploi (FPE) et représentent 26 % de l'emploi salarié sur Grand Poitiers. Un taux proche de la moyenne régionale mais plus élevé que dans le référentiel d'EPCI (24 %). Grâce à la structure économique et à son statut de capitale régionale, le territoire dispose aussi de nombreux emplois très qualifiés et les revenus d'activité y sont plus élevés. Ainsi, en 2011, le revenu net déclaré par foyer fiscal (imposable et non imposable) est en moyenne de 24 000 euros à Grand Poitiers, soit 1 550 euros de plus qu'en moyenne régionale. Mais les 10 % de la population les plus riches perçoivent des revenus d'activité au moins 7,5 fois supérieurs aux 10 % les plus modestes. Ce rapport inter-décile est de 6,2 dans le référentiel d'EPCI et de 4,6 en moyenne régionale. Il révèle des disparités plus importantes à Grand Poitiers, en partie expliquées par la présence d'étudiants à faibles revenus.

Finalité II : accéder aux droits fondamentaux

Cette finalité couvre une large gamme d'exigences sociales et politiques. Trois aspirations sont présentées : la participation des citoyens aux débats publics ; la présence d'une économie sociale et solidaire forte en réponse aux besoins en matière d'action sociale, de santé et d'enseignement ; l'accès aux sports pour tous comme facteur de développement personnel et d'esprit collectif (figure 3).

1 Grand Poitiers : à la recherche d'un développement durable équilibré

Situation relative de Grand Poitiers par rapport à :	Référentiel d'EPCI*	Poitou-Charentes
Finalité I : cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle		
Poids de jeunes de 18 à 25 ans non insérés	+	+
Taux d'emploi des 15 à 64 ans	-	-
Poids des formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié	-	+
Finalité II : accéder aux droits fondamentaux		
Taux de participation au 1 ^{er} tour des élections législatives de 2012	-	-
Poids des salariés de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)	-	-
Part des 20 à 60 ans détenant une licence dans un club sportif	+	+
Finalités III et IV : occupation des sols et lutte contre le changement climatique		
Poids des surfaces artificialisées	+	-
Quantité de CO ₂ générée par les déplacements domicile-travail	=	+
Part des ménages exposés à la vulnérabilité énergétique liée aux déplacements	-	+
Finalité V : produire et consommer autrement		
Poids des emplois des éco-entreprises	-	-
Puissance installée en énergie solaire photovoltaïque	+	///

Note de lecture : le poids de jeunes âgés de 18 à 25 ans non insérés est légèrement plus favorable à Grand Poitiers que dans le référentiel d'EPCI.

La couleur verte (et le symbole «+») signifie une situation plus favorable à Grand Poitiers, la couleur orange une situation moins favorable (et le symbole «-»).

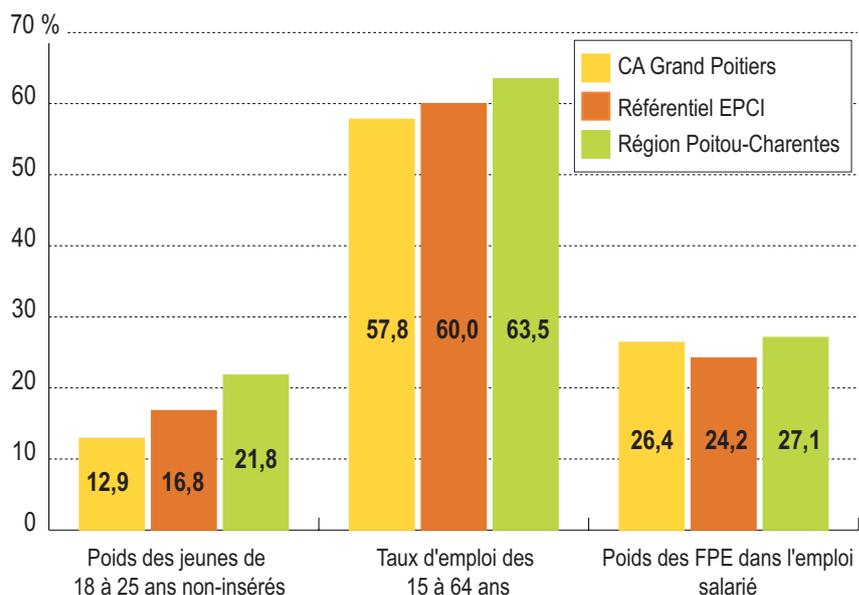
/// non comparable

Dans la mesure où la comparaison est plus pertinente avec le référentiel d'EPCI, cette comparaison est privilégiée pour positionner l'indicateur.

(*) Ensemble de 19 EPCI aux caractéristiques comparables (encadré référentiel).

2 Grand Poitiers favorable aux jeunes mais avec plus d'emplois précaires

Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle



Source : Insee, Recensement de la population 2011

Lecture : FPE = formes particulières d'emploi

Des citoyens moins mobilisés par les élections

La participation démocratique conditionne une bonne gouvernance, indispensable au développement durable. Une implication forte des citoyens dans les élections marque l'intérêt pour les institutions. Aux dernières élections législatives, 56,3 % des 82 900 électeurs de Grand Poitiers ont voté lors du 1^{er} tour. Ce résultat situe la communauté d'agglomération en retrait du référentiel d'EPCI.

Une économie sociale et solidaire un peu moins présente

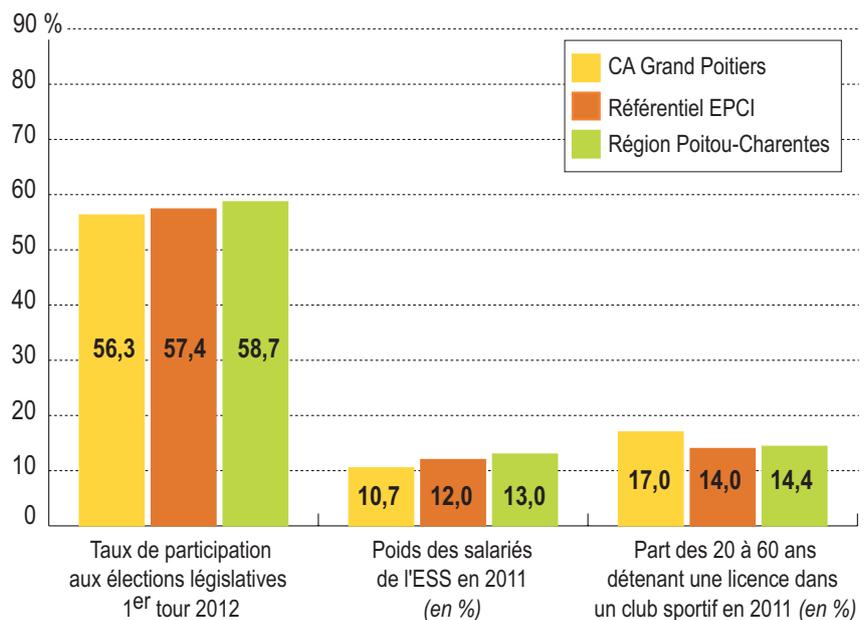
L'économie sociale et solidaire (ESS) produit des services utiles à la population et répond à des critères spécifiques : libre adhésion, lucrativité limitée, gestion démocratique et participative et mixité des financements. Sa présence sous forme d'associations, fondations, coopératives et mutuelles à côté des entreprises traditionnelles est perçue comme un facteur favorable au développement durable. En 2011, 8 300 salariés travaillent dans l'ESS, soit 10,7 % de l'ensemble des salariés, ce qui place Grand Poitiers en retrait par rapport au référentiel d'EPCI (1,3 points) et au Poitou-Charentes (2,3 points). En structure, les associations, qui emploient 69 % des effectifs de l'ESS, sont moins présentes que dans les EPCI comparables (75 %). Au contraire, les coopératives (20 %) sont en proportion plus présentes que dans le référentiel (15 %), en lien avec la tradition historique régionale.

Davantage de licenciés sportifs dans l'agglomération

Le sport constitue un vecteur privilégié pour engager les citoyens dans une démarche environnementale et sociale. Son accès dépend de déterminants individuels et structurels. Au niveau individuel, il varie entre autres avec l'âge et la situation sociale. Les pouvoirs publics peuvent agir sur la densité d'équipements et leur accessibilité. En Poitou-Charentes, la densité d'équipements sportifs est de 3,5 pour 1 000 habitants, contre 2,6 en moyenne nationale. Même si le sport ne se limite pas à la pratique licenciée, l'accès aux sports peut aussi être approché par le taux de licenciés. À Grand Poitiers, 17 % des 20 à 60 ans possèdent une licence dans un club sportif, soit environ 3 points de plus que la moyenne régionale et que les EPCI comparables. La jeunesse de la population y contribue.

3 Un accès favorable au sport à Grand Poitiers

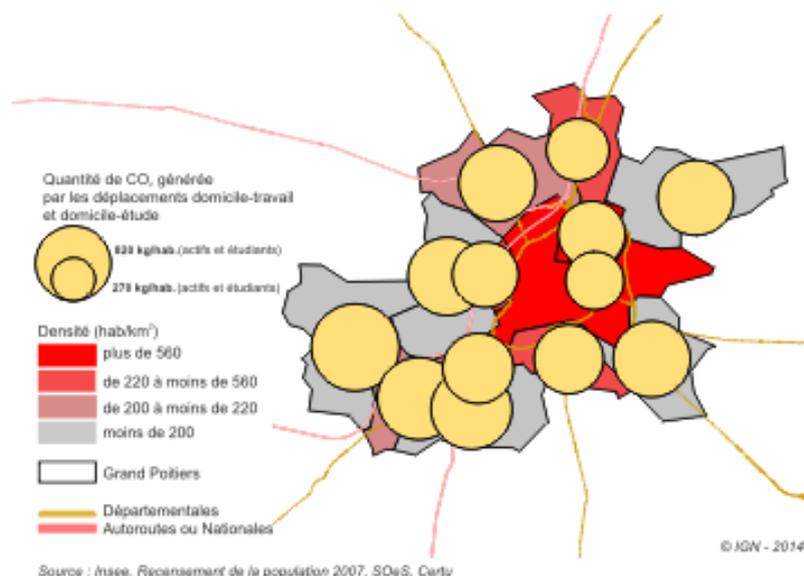
Accéder aux droits fondamentaux



Source : Ministère de l'intérieur, Insee CLAP 2012, Ministère chargé de la jeunesse et des sports

4 Des émissions de CO₂ plus importantes dans les communes de l'agglomération extérieures à Poitiers

Quantité de CO₂ généré par les déplacements domicile-travail et domicile-étude dans l'agglomération de Grand Poitiers et densité de population



Finalités III et IV : occupation des sols et lutte contre le changement climatique

Le mitage des surfaces agricoles et naturelles participe au dérèglement climatique en entamant le capital environnemental. Par ailleurs, dans le cadre du protocole de Kyoto actualisé en 2014, l'ambition européenne est de baisser les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % par rapport à 1990. À Grand Poitiers, ces objectifs sont suivis au travers du poids des surfaces artificialisées et de la quantité de gaz carbonique émise

par les déplacements pendulaires. Au carrefour de préoccupations écologiques et sociales, la vulnérabilité énergétique due aux déplacements contraints, constitue en outre un double enjeu territorial (figure 4).

Une agglomération moins dense

L'occupation du sol de Grand Poitiers est, en 2012, un peu plus favorable à celle du référentiel avec environ 48 % de la superficie totale constituée d'espaces agricoles (terres agricoles, prés, vergers et vignes). Les

espaces naturels (bois, landes et eaux) représentent 22 % de la superficie totale de l'agglomération. Le reste de l'agglomération (30 %) est artificialisé entre logements, zones d'activité, infrastructures, jardins, terrains d'agrément et carrières. Les développements économiques et démographiques de l'agglomération ont accru cette artificialisation des sols. Si Grand Poitiers est très proche des moyennes du référentiel, la comparaison doit être relativisée au regard de la spécificité de certaines agglomérations comme Chambéry ou Compiègne. L'habitat constitue une composante importante de l'artificialisation des sols. À Grand Poitiers, la part de logements collectifs (55,4 %) est plus faible que dans le référentiel d'EPCI (60,9 %). Ce type d'habitat, moins consommateur d'espace que les pavillons individuels, participe à une moindre fragmentation écologique du territoire.

Un usage élevé de véhicules impliquant des émissions de CO₂

Seuls 64 % des 138 500 habitants de Grand Poitiers résident dans la ville centre. Les actifs effectuent des aller-retour quotidiens entre leur résidence et leur lieu de travail et génèrent des gaz à effet de serre (CO₂) et autres polluants toxiques urbains (monoxyde de carbone et particules fines). Du fait de la périurbanisation, ces distances augmentent et les pollutions aussi. Dans l'agglomération, les flux domicile-travail (ou étude) se réalisent en voiture à 75,2 % contre 72,5 % dans le référentiel d'EPCI. Les déplacements à pied ou en vélo (12,9 %) et en transports en commun (11,9 %) sont

en retrait par rapport au référentiel. Si les échanges domicile-travail se font surtout avec le reste de l'aire urbaine de Poitiers, près de 19 400 navetteurs quotidiens se déplacent au sein même de l'agglomération. Chaque année, les actifs et les étudiants de Grand Poitiers génèrent 430 kg de CO₂ par habitant. En tenant compte des distances parcourues, 121 grammes de CO₂ par km et par jour (g/km/j) sont produits, soit moins qu'en moyenne régionale (129,7 g/km/j) mais autant que dans le référentiel d'EPCI.

Une plus forte vulnérabilité énergétique liée aux déplacements

Au-delà du coût environnemental, les déplacements contraints en véhicule à moteur (travail, études, achats, santé, administratif) représentent une charge financière pour les ménages. Le taux d'effort (proportion du revenu allouée aux déplacements contraints) des ménages pour les financer dépend de leurs revenus et des coûts liés aux transports. Du point de vue des seuls déplacements contraints, un ménage est considéré comme vulnérable à l'énergie si le coût de cette dernière représente plus de 4,5 % de son revenu. Dans l'agglomération, 11,4 % des ménages sont exposés à ce type de vulnérabilité, soit plus que dans le référentiel d'EPCI (6,5 %).

Finalité V : produire et consommer autrement

Le développement durable «répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre

aux leurs». Ainsi, le respect environnemental dans les activités et la transition des énergies fossiles vers des énergies renouvelables sont souhaités. À Grand Poitiers, cette finalité est approchée par la proportion d'éco-activités et par la production d'énergies renouvelables.

Des éco-activités en devenir...

Les éco-entreprises produisent des biens et services destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les impacts environnementaux tels que la pollution de l'eau, de l'air, ou du sol. Elles œuvrent à la préservation de l'environnement et représentent un enjeu de développement économique car à fort potentiel de croissance. En 2011, 460 emplois relèvent de ces éco-activités à Grand Poitiers, soit 0,5 % de l'ensemble des emplois de la zone contre 0,7 % dans le référentiel.

Une production d'énergies renouvelables tournée vers le soleil

Les énergies renouvelables sont produites grâce à la biomasse, l'éolien, l'hydraulique, le bois et le photovoltaïque. En 2012, les trois premiers sont absents à Grand Poitiers. En revanche, le bois est utilisé par l'unité de valorisation énergétique de Poitiers. De plus, la puissance installée en photovoltaïque s'élève à 4,7 MW contre 3,3 MW en moyenne dans le référentiel d'EPCI. ■

Le mot de Grand Poitiers

Riche de comparaison avec un panel d'agglomérations équivalentes, cette étude offre de nouvelles voies d'analyse dans le cadre de l'Agenda 21 de Grand Poitiers engagé depuis février 2013. Elle vient enrichir le Portrait de territoire «Analyse du territoire de Grand Poitiers et dynamique du développement durable» édité en juin dernier. Ce diagnostic complet de l'agglomération recueille les principales données de connaissances territoriales autour des 5 piliers du Développement Durable. Près de 33 indicateurs y sont spécifiquement décryptés et seront suivis en continu.

Le référentiel des EPCI

Un référentiel, groupe de pairs, permet de dégager les spécificités du territoire. Pour Grand Poitiers, les EPCI choisis dans le référentiel respectent une taille de population (entre 70 000 habitants et 300 000 habitants), une part des étudiants (plus de 24 % parmi les 16 à 29 ans), et enfin 80 % au moins de la population vivant dans un grand pôle urbain. Les EPCI de la région Île-de-France ont été spécifiquement exclus.

Le référentiel compte 19 EPCI : CA Clermont Communauté, CA Tours (Plus), CA Orléans Val de Loire, CA Angers Loire Métropole, CU du Grand Nancy, CA Grand Dijon, CA de Metz Métropole, CA Caen la Mer, CA de Reims, CU de Brest Métropole Océane, CA Limoges Métropole, CA Amiens Métropole, CA Pau-Pyrénées, CA de La Rochelle, CA Chambéry Métropole, CA Belfortaine, CA de l'Albigeois, CA du Grand Tarbes, CA de la Région de Compiègne.

Définitions

Les jeunes non-insérés : jeunes de 18 à 25 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation.

Le taux d'emploi : part des actifs qui ont un emploi parmi l'ensemble des actifs.

FPE : sous le terme formes particulières d'emploi, (ou parfois emplois précaires) sont regroupés les statuts d'emploi qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Ce sont l'intérim, les contrats à durée déterminée, l'apprentissage et les contrats aidés.

Insee Poitou-Charentes
5, rue Sainte-Catherine
BP 557 - 86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :
Fabienne Le Hellaie
Rédacteur en chef :
Boris Simon

ISSN : 2274-8164
© INSEE Poitou-Charentes
Février 2015

Pour en savoir plus :

- Auffroy-Guignard V., Gohourou F., Morillon B., Pignon J.M., Royoux D., «Grand Poitiers : analyse du territoire et dynamique du développement durable », *Portrait de territoire* n° 13, juin 2014.
- Ferret JP., Giraud A., Dumont Y., De Pins Loze É., «En Poitou-Charentes, plus d'un ménage sur quatre est exposé à la vulnérabilité énergétique», *Insee Analyses* n° 9, janvier 2015.
- Durier G., «En Poitou-Charentes, de 3 600 emplois verts à 102 000 emplois verdissants», *Décimal* n° 324, janvier 2013.

